

Réunion du 22 novembre 2001

(20 heures 30) (Fin à 21h45)

Convocations remises le 15/11/2001.

Étaient présents M Borel, Thomas, Quillavault, Lelièvre, Mme Davy, M Normand, Ripaux, Mme Legrand, M. Schéran, Ringuet-Touate, Pichereau, Mme Breuer, Mme Triton
Absent M Belliot (M Belliot est arrivé à 21 heures 30).

1. Intervention de Mme LEHARBE, Directrice du Groupement Postal du Bilvéder.
Elle a exposé aux membres du Conseil Municipal ses motivations pour transformer le bureau de poste de Lignières D'origine - qui est actuellement en bureau en plein exercice - en bureau de proximité. Le Conseil municipal délibérera ultérieurement de cette proposition de la Poste.

2. OBJET : INTERCOMMUNALITE - PERIMETRE

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,
Souhaitent la transformation-fusion des deux SIVOM de Pré-en-Pail et Couptrain en une communauté de communes qui pourrait s'appeler Communauté de Communes des Avaloirs (C.C.A),
Demandent à M. le Préfet de bien vouloir prendre un arrêté de périmètre incluant les seize communes des cantons de Couptrain et Pré-En-Pail.

3. OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE COUPTRAIN

M. le Maire a donné connaissance au membres du Conseil Municipal de la décision de la commission d'appel d'offre pour le marché d'aménagement de la sécurité route de couptrain, à savoir que l'entreprise **FOUCHER TP de Saint Pierre La Cour** a été retenue pour un marché d'un montant de **54.045,95 Euro HT**.

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE COUPTRAIN

Au cours de la séance du 05/12/2000 le conseil municipal a décidé de solliciter le concours de la D.D.E pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement de la sécurité route de Couptrain. Ce concours a été autorisé par décision préfectorale en date du 16/01/2001.

Après étude le maître d'œuvre en conception a proposé une estimation prévisionnelle s'élevant à 471.044,00 F HT soit 71.810,20 Euros aux conditions économiques du mois de juillet 2001.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette estimation qui devient l'estimation prévisionnelle définitive.

Cette estimation sert de base à la rémunération du concours de la D.D.E.

Le taux de rémunération de ce concours est de 7,96%.

Sa rémunération initiale est donc égale à 37.495,10 F HT (5716,09 Euros) soit 44.844,14 F TTC (6.836,45 Euros).

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

4. OBJET : CONTRAT TEMPS LIBRES 2001-2002-2003

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer un contrat temps libres pour les années 2001-2002-2003 avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Mayenne et la Mutualité Sociale Agricole de la Mayenne.

5. OBJET : ECHANGE DE TERRAINS

Les membres du Conseil Municipal, après consultation du document d'arpentage établi par M. Alain de Quenetain, géomètre, et après en avoir délibéré, chargent M. le Maire de procéder à un échange de terrain entre la Commune de Lignéres-Orgères et Mme EDMOND Madeleine en vue de l'agrandissement du cimetière.

Me Jean TONNELIER, Notaire est chargé de rédiger l'acte dont les frais seront supportés en totalité par la Commune de Lignéres-Orgères.

M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

6. OBJET : SECURITE ROUTIERE- DEMANDE DE DEPLACEMENT DE POTEAU ELECTRIQUE

Les membres du Conseil Municipal, Considérant qu'ils ont l'opportunité d'acquérir un terrain sis au bourg d'Orgères, Considérant que cette acquisition permettrait d'améliorer nettement la sécurité sur cette portion voie communale, actuellement dangereuse du fait de son exigüité, Sollicitent d'EDF le déplacement d'un poteau électrique. Il est précisé qu'il existe actuellement un bâtiment sur le terrain mais que cette construction est destinée à la démolition pour résoudre le problème de sécurité routière.

7. Demande de subvention à l'École Privée

L'École a demandé une subvention de la commune pour participer aux déplacements de car des enfants vers l'École St Joseph de Tréouvaill dans le cadre des interventions musicales de l'ADDF. M. le Maire explique que l'intervenant ne se déplace à l'École de Lignéres à la demande de l'École qui souhaite se rendre à Tréouvaill.

Les membres considérant que si l'intervenant se déplace à Lignéres Orgères aucun coût supplémentaire n'aurait été engendré, et décident de rejeter cette demande.

8. OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLIS

Les membres du Conseil Municipal, Ont désigné, à l'unanimité, les personnes suivantes pour la commission locale d'information et de surveillance de l'entreprise D.P.S au Domaine de Monnaie :

Titulaire : M. le Maire de Lignéres-Orgères (Pascal BOREL)
Suppléant : M. Lucien BELLLOT

OBJET : LOCATION PRECAIRE PARCELLE I 95

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
Autorisent M. le Maire à signer avec **M. Bruno ERNOUX** un contrat de location précaire pour la parcelle cadastrée section I n°95 d'une contenance de 5ha 83a 95ca sur la base de 200F l'hectare – soit une location annuelle de **1.167,90 F**. La location part du 01 JANVIER 2001 pour se terminer le 31 DECEMBRE 2001.

OBJET : LOCATION PRECAIRE PARCELLE I 105

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
Autorisent M. le Maire à signer avec **M. Daniel ERNOUX** un contrat de location précaire pour la parcelle cadastrée section I n°105 d'une contenance de 1ha 20a sur la base de 542F l'hectare – soit une location annuelle de **650,00 F**. La location part du 01 JANVIER 2001 pour se terminer le 31 DECEMBRE 2001.

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE DU CENTRE DE GESTION POUR L'ANNEE 2001.

Les membres du Conseil Municipal,
Autorisent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'assistance technique informatique du centre de gestion pour l'année 2001.

OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal,
Ont fixé la liste des bénéficiaires de la prime de fin d'année ainsi que le montant attribué à chaque agent.

Ces primes seront versées sur le salaire du mois de décembre 2001.

M. Joël ROBERT	5.150 F net
Mme Isabelle PIEDNOIR	4.950 F net
M. Frédéric LEMASSON	4.505 F net
M. Stéphane PHILIPPE	3.050 F net
Mme Odile CARDIN	2.540 F net
Mme Jacqueline ROYER	510 F net

OBJET : RESTAURATION ANCIENNE CASERNE – AVENANT JUILLARD

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorisent M. le Maire à signer l'avenant n°1 portant sur la rémunération de l'architecte.

OBJET : INDEMNITES DE GESTION

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,
Autorisent M. le Maire à mandater au profit de M. Michel DOMAIN et Mme Solange COUTARD les indemnités de gestion qui leur sont dues pour l'année 2001, à savoir M. DOMAIN pour la période du 17.04.2001 au 31.08.2001 et Mme COUTARD pour la période du 1.09.2001 au 31.12.2001.

OBJET : TRAVAUX EN REGIE

Les membres du Conseil Municipal,
Ayant décidé de passer en régie les travaux de peintures intérieures de l'ancienne caserne (décompte ci-joint), autorisent M. le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires :

Article 2313 (dépenses) programme 118 pour la somme de 29.511,94 F
Article 722 (recettes) pour la somme de 29.511,94 F.

OBJET : CONVERSION DE CERTAINS TARIFS EN EURO

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Décident de la conversion de certains tarifs en euro :

DESIGNATION	TARIF ACTUEL FRANCS	TARIF RESULTANT DE LA CONVERSION EN EURO
SALLE DES FETES		
Repas 1 Jour (commune)	750,00	114,34
Repas 1 jour (hors commune)	900,00	137,20
Repas 2 jours (commune)	900,00	137,20
Repas 2 jours (hors commune)	1050,00	160,07
Mariage 3 jours (commune)	1200,00	182,94
Mariage 3 jours (hors commune)	1500,00	228,67
Concours de cartes (17 heures)	100,00	15,24
Assemblée générale (17 heures)	400,00	60,98
Vin d'honneur (10 heures)	250,00	38,11
Frais de chauffage (1 ou 2 jours)	100,00	15,24
Frais de chauffage (3 jours)	200,00	30,49
Caution pour repas (1 ou 2 jours)	200,00	30,49
Caution pour repas (3 jours)	300,00	45,73
SERVICE DES EAUX		
Abonnement	300/an	45,73
0 à 25 m ³	4,00	0,61
26 à 50 m ³	3,20	0,49
Au delà	2,70	0,41
SERVICE ASSAINISSEMENT		
Abonnement	170/an	25,92
Prix du m ³	2,40	0,37
LOYERS		
RUE DE NORMANDIE		
F2 rez de chaussée	1380,00	210,38
F3 1 ^{er} étage	1567,00	238,89
F2 1 ^{er} étage	1386,00	211,29
F1 2 nd étage	792,00	120,74
F1 2 nd étage	789,00	120,28
RUE DES POMMIERS		
F3	2304,00	351,24
F2	1915,00	291,94
RUE DE LA CHAPELLE		
F3 plain pied	1943,00	296,21
F3 à étage	1958,00	298,50
F4	2074,00	316,18
BUREAU DE POSTE	6000,00	914,69
PESAGE		
TARE	4,00	0,61
PESEES	5,00	0,76

Date de Réception
du Présent Document

29 NOV. 2001

SOUS-PREFECTURE
de MAYENNE

Tarif retenu

0,60

0,75

13-Questions diverses

- lutte contre les ragondins : une lutte chimique contre les ragondins sera organisé à partir du 28 novembre 2001 et ce pendant huit semaines.
- Inauguration de la bibliothèque : le samedi 15 décembre à 15 heures 30
- Règlement intérieur de la bibliothèque: adopté
- Modification du circuit de ramassage des ordures ménagères : le SIMM fera installer, prochainement, de nouveaux containers en campagne et un point d'apport volontaire au bourg d'Orgères. Seuls les habitants du bourg bénéficieront du ramassage au porte à porte

Handwritten signatures and notes:
 - "23-44" (handwritten number)
 - "R. Perade" (handwritten name)
 - "J. J. J." (handwritten initials)
 - "J. J. J." (handwritten initials)
 - "J. J. J." (handwritten initials)